

# PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 15 septembre 2022

Le 15 septembre 2022 à 18 heures 30 se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 06 septembre 2022.

Le Maire, Guy BATHEROSSE ouvre la séance à 18 heures 30 minutes, Sont présents :

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Jacques MAUREL-CHARTROU, Mylène LASFARGUES.

Josiane SENAC, excusée, a donné pouvoir à Catherine GREGORY, Philippe RIMBAUD excusé a donné pouvoir à Alain BOUDOU, Valérie BOULESTIN excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT.

Emilie BRUNO, Marie SULKOWSKI, Lucien OLIVER sont absents.

Madame Mylène LASFARGUES a été nommée secrétaire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

En préambule de la séance sont donnés commentaires, informations et précisions sur l'incendie qui a touché les villages de Ournes et de Clayrou lundi 12 septembre dernier. Georges ISSIOT qui a suivi et guidé les pompiers, s'est montré très surpris par la vitesse de propagation du feu, il approuve la décision rapide de l'appel des renforts aériens. Le Maire précise que huit avions ont pu survoler et larguer eau et retardant parce qu'en fin de saison estivale, la demande était moins forte. Le Maire et Guy CAVALIE confirment que les dernières rotations des avions ont eu lieu jusqu'à la tombée de la nuit, jusque vers 20h30. Annie IMBERT rappelle que le pélicandrome le plus proche se trouve à Lalbenque, ce qui réduit le temps entre deux rotations. Alain BOUDOU interroge sur le largage partiel du retardant par les avions, Nicolas ESPINACO confirme qu'un avion peut faire plusieurs largages partiels en fonction des besoins et du commandement du PC des pompiers sur le terrain. Mis sous la surveillance des pompiers et riverains, le feu repartant sur au moins cinq points mardi après-midi à Clayrou, a pu être vite maîtrisé. Mylène LASFARGUES interroge sur le rôle du PCS (Plan communal de Sauvegarde) en cas d'évacuation des habitations, le Maire rappelle les limites du PCS, confirmant que si l'ordre avait été donné par les pompiers et les gendarmes d'évacuer les habitations, oui, le PCS aurait dû être déclenché pour prendre en charge l'accueil des personnes déplacées. Le Maire informe qu'une lettre de remerciement à l'attention des pompiers a été rédigée par Annie IMBERT, qu'il l'a signée, elle sera transmise à toutes les casernes qui sont intervenues sur le sinistre. Le maire propose que pour les cérémonies de la Sainte - Barbe, la salle des fêtes des Jardins pourrait être mise à disposition gracieusement pour 2022 et le vin d'honneur offert. Une rencontre conviviale entre les pompiers, les habitants des villages de Ournes et Clayrou et les agriculteurs qui ont prêté main forte aux pompiers en fournissant l'eau aux camions ou en réalisant des coupe-feux sur le terrain, pourra être organisée afin d'exprimer les remerciements.

Le Maire informe que le PV de la séance du 22 juillet, signé par le secrétaire de séance, a été approuvé et diffusé.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

1. Adressage Ournes et Clayrou
2. Subvention au Comité des fêtes de Capdenac
3. Service pôle numérique du CDG 46 – Mutualisation des services
4. Contrat CDD bibliothèque du 01/10/2022 au 31/12/2022
5. Ouverture poste d'adjoint administratif à temps non-complet (16h00 par semaine) à la bibliothèque au 01 décembre 2022
6. Questions diverses

**Adressage Ournes et Clayrou exposé par Guy CAVALIE.** A ce jour, les rues ont été nommées et la numérotation présentée. Les habitants ont été informés des propositions. En ce qui concerne Clayrou, reste à vérifier si le délaissé vers le snack est privé ou public. L'habitat diffus est sous numérotation métrique, l'habitat en agglomération est sous numérotation paire et impaire. La rue du Hameau de Clayrou s'est vue proposée rebaptisée rue de la Chapelle, elle sera nommée « Rue de Clayrou ». La place du Lavoir est remplacée par « Ruelle du Lavoir », reste à nommer l'impasse qui la rejoint, le « Chemin du Puech de Clayrou » doit être allongé et 3 maisons sont à numéroter. Pour rappel, Clayrou est mitoyen avec la commune de Cuzac qui a réalisé son adressage, Alain BOUDOU regrette que l'information n'ait pas été diffusée ; le choix d'une continuité dans les noms et les numéros n'a pas été retenu par les conseillers, contrairement à la différence portée à la numérotation métrique de l'habitat diffus et paire et impaire de l'agglomération. L'accès à l'habitat diffus portera le nom de « Route des Carreyres », précision du nom de lieu-dit « Clayrou » devra être portée à l'adresse postale, passé l'entrée d'agglomération, la traverse du village devient « Rue de Clayrou ». Quant à Ournes, depuis la RD 840 au village de Ournes, la RD 76 prendra le nom de « Route de Ournes », en zone agglomérée, elle prendra la dénomination de « Rue Principale », l'adresse postale devra être complétée par le nom du lieu-dit « Ournes ». La « rue Del Sol » rejoint de part et d'autre la rue principale mais une partie est en herbe. Elle restera nommée « rue », un seul panneau sera posé côté goudron. Reste à finaliser l'adressage le long de la route du Soulié.

**Subvention au Comité des fêtes de Capdenac :** le maire rappelle que lors du vote des subventions aux associations le 12 mai dernier, le comité des fêtes de Capdenac n'avait pas prévu de manifestations sur 2022, la subvention de fonctionnement avait été reportée. Or, un bureau a été élu lors de leur dernière assemblée générale et un projet de fête votive a été présenté. Le Maire informe que, compte tenu des conditions climatiques, le feu d'artifice prévu lors de la fête le 24 septembre 2022, n'est pas autorisé par arrêté municipal. Le maire rappelle que depuis la création de la salle des fêtes, une subvention de 1 500 €uros était allouée au comité des fêtes qui organisait trois à quatre manifestations d'importance dans l'année comme la marche gourmande, la brocante, la fête votive. Le maire propose 1 000 €uros pour l'année 2022 approuvé à l'unanimité par le conseil.

**Service Pôle numérique du CDG46-mutualisation des services :** Le maire rappelle que la commune adhère aux services informatique et progiciels ainsi qu'au service Internet. Le maire informe que le CDG46, compte tenu de l'évolution des technologies et des pratiques, les besoins de simplification et de transparence, le CDG46 propose une offre de mutualisation des ressources et des moyens sous la forme d'une convention unique, applicable au 01 janvier 2023. L'estimation s'élève à 2 905.00 €uros pour quatre postes (3 postes au secrétariat-le PC du Maire). Le maire rappelle que le partenariat avec le CDG46 a produit une économie substantielle de fonctionnement et un service rendu rapide et compétent. Le conseil vote à l'unanimité la mutualisation des services informatiques.

**Contrat CDD bibliothèque :** Roselyne RATEL prétend de ses droits à la retraite de son statut de fonctionnaire à compter du 01 octobre 2022. Afin d'assurer le service jusqu'au 31 décembre 2022, et compte tenu de la vacance du poste, elle peut être embauchée sous contrat à durée déterminé pour trois mois. Le maire propose de lui rédiger le contrat à son indice de départ. Le conseil approuve à l'unanimité. Le maire propose d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif à temps non-complet, affecté à la bibliothèque pour 16 heures hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et informe qu'il y nommera Madame Estelle Lollichon-Cresso, actuellement permanente bénévole. Le conseil valide à l'unanimité l'ouverture de poste.

#### **Questions diverses :**

- **Accueil des gendarmes :** la proposition de location de salle a été annulée.
- **Economies :** le bilan énergétique montre qu'il y aura dépassement des prévisions budgétaires d'ici la fin de l'année, 80% du prévisionnel a été consommé au 2/3 de l'année. Une étude doit être lancée sur la vérification des tarifs et des besoins, travailler sur les postes d'éclairage public tout en respectant la sécurité des usagers. Le remplacement des lampes à Vic par des LED va être programmé. Guy CAVALIE prévoit reprogrammer les périodes de chauffage de la salle des Jardins en fonction des occupations régulières avec une température d'ambiance à 19°C.
- **Transformation place publique et privée rue de la Peyrolierie :** Monsieur et Madame BOGGIO, suite à l'acquisition de la propriété voisine rue la Peyrolierie sollicitent la possibilité de réaliser, à leurs frais, un aménagement entre les bâtiments existants, cet espace est en partie public, il n'y a pas de modification dans la répartition de propriété des espaces. Le conseil émet son accord à l'unanimité.

- **Marché nocturne** : Annie IMBERT informe qu'un courrier de remerciement a été envoyé aux bénévoles venus aider à la mise en place et au bon déroulement de la soirée.
- **Journées Européennes du Patrimoine** : mise en place du planning de l'accueil au Donjon les 17 et 18 septembre.
- **Enquête Publique PLU et Schéma communal d'Assainissement** : Madame le Commissaire enquêteur a ouvert l'enquête par une demi-journée de présence le lundi 05 septembre, elle sera présente deux autres demi-journées, le 17 septembre en matinée et le 07 octobre 2022 de 13h30 à 17h00. Le maire informe qu'il aurait souhaité déposer une requête au nom de la commune concernant les propositions des Personnes Publiques Associées sur le secteur de Ournes, cette démarche n'est pas autorisée par la réglementation.
- **Grand-Figeac : modification des statuts** : le Maire informe qu'il n'y a pas eu de réunion concernant le Pacte Financier (échanges financiers entre les Communes et la Communauté de Communes) pour le financement des projets. Il a questionné le Grand-Figeac au sujet de l'intégration du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) au Pacte Financier, la réponse est en attente.
- **Congrès des Elus du Lot** : organisé le 30 septembre prochain, il se présentera, comme le congrès national, sous la forme Congrès et Salon.
- **Formation PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** : réunion publique organisée le 14 octobre prochain, sera suivie par une réunion de la réserve communale avant l'organisation d'un exercice.

#### **Tour de Table :**

Nicolas ESPINACO informe qu'il a provoqué une réunion avec l'association des pêcheurs de Capdenac afin d'envisager de créer un espace propreté sur la berge du Lot, à Vic, lieu accessible à tous et lequel, cet été, s'est trouvée jonché de détritus. La mise à disposition de containers à déchets ménagers devra intégrer le circuit d'enlèvement, la pose d'une signalétique appropriée serait à étudier. Mylène LASFARGUES rappelle que le figuier au 8 rue du Port dépasse sur le trottoir et gêne la progression des piétons, notamment des jeunes rejoignant l'arrêt de bus scolaire. Georges ISSIOT informe que les travaux de voirie sur la route du Couquet sont en cours et que la buse de pluvial sous la route a été débouchée. Annie IMBERT informe que les travaux d'extension et de raccordement du nouveau bâtiment commercial sont en cours.

Le Maire lève la séance à 21h15 minutes.